

Ministry of Education

Office of the Assistant Deputy Minister

Leadership and Learning
Environment Division13 Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Bureau du sous-ministre adjoint

Division des politiques financières et
des opérations13e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation**Expéditeur :** John Malloy
sous-ministre adjoint
Division du leadership et du milieu d'apprentissage**Date :** Le 14 mai 2015**Objet :** Demande de substitution relativement aux écoles prioritaires

Cette note fait suite à la note de service 2015:B8, *Financement des programmes d'enseignement pour l'année scolaire 2015-2016 – Subventions APE*, concernant l'Initiative des écoles prioritaires, un volet du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires. L'Initiative des écoles prioritaires soutient la Stratégie de réduction de la pauvreté et facilite l'accès aux programmes et services pour les élèves et leur famille dans les quartiers hautement prioritaires. Grâce à cette initiative, des fonds sont fournis pour offrir de l'espace dans des écoles choisies, situées dans les collectivités présentant des besoins importants, afin de permettre aux groupes sans but lucratif admissibles d'en profiter en dehors des heures de classe. Votre appui envers cette initiative est grandement apprécié.

Nous savons combien il est important de choisir les écoles et les collectivités les plus appropriées pour mettre cette initiative en œuvre. Le ministère invite donc les conseils à suggérer chaque année des substitutions reflétant les besoins et les circonstances des localités choisies. Il n'est pas obligatoire de demander des substitutions d'écoles prioritaires; il est facultatif pour les conseils qui voudraient faire un changement pour des raisons opérationnelles.

Si, selon vous, une école desservant la même collectivité est jugée plus appropriée et devrait remplacer une école déjà prioritaire, veuillez faire parvenir un courriel à Django Keita (django.keita@ontario.ca) au ministère de l'Éducation, accompagnée d'une explication.

Veuillez nous faire parvenir votre suggestion accompagnée d'une explication, d'ici le 12 juin 2015.

Veuillez prendre note :

- Une demande de substitution d'une école prioritaire doit être accompagnée d'une solide justification et, si nécessaire, des documents à l'appui précisant pourquoi et comment votre conseil continuera à desservir les groupes d'utilisateurs de l'école prioritaire actuelle.

- Toutes les demandes doivent nous parvenir avant la date limite. Advenant le cas où un conseil soumettrait une demande après la date limite, cette demande pourrait être prise en compte pour l'année scolaire suivante.
- Si vous savez déjà que votre conseil souhaite changer d'école pour 2015-2016, mais que vous n'avez pas encore arrêté votre choix sur la nouvelle école, veuillez nous en informer. Nous pourrions alors examiner d'autres options.
- Pour que les substitutions soient approuvées, le conseil doit fournir au ministère une explication satisfaisante démontrant que les changements proposés sont conformes à l'intention du programme.

Le ministère s'attend à ce que les conseils scolaires utilisent les fonds fournis pour les écoles prioritaires aux fins suivantes :

- éliminer les frais d'utilisation pour les groupes sans but lucratif;
- donner la priorité aux groupes sans but lucratif financés grâce aux programmes du gouvernement de l'Ontario;
- fournir en priorité l'accès aux groupes sans but lucratif en dehors des heures de classe, mais pas au détriment des activités parascolaires organisées par l'école.

Les conseils récipiendaires peuvent utiliser les fonds pour les écoles prioritaires afin d'éliminer les frais de location pour les groupes sans but lucratif, par exemple, les groupes desservant les enfants et les adolescents, les personnes à faible revenu, les cours de formation continue d'intérêt général n'ouvrant pas droit à un crédit et offerts par le conseil, les personnes âgées, les groupes communautaires pour adultes (p. ex., les clubs de services, les organisations philanthropiques et les organisations caritatives).

En outre, les conseils peuvent utiliser les fonds pour les écoles prioritaires pour couvrir les dépenses additionnelles qu'entraîne l'ouverture des écoles le soir ou la fin de semaine pour utilisation par la collectivité y compris, mais sans s'y limiter, les frais administratifs, les heures supplémentaires des concierges et les frais d'électricité.

À titre d'information, vous trouverez ci-joint une liste des 220 écoles prioritaires actuelles de la province.

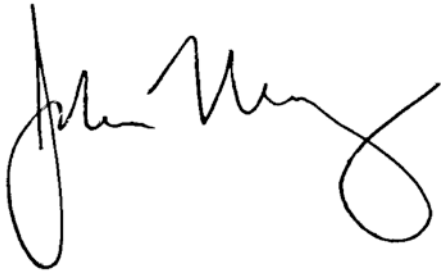
L'initiative des écoles prioritaires aide à soutenir également la *Stratégie des services pour le bien-être des enfants et des jeunes après l'école* du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. La *Stratégie après l'école* a été mise en œuvre en 2009 pour répondre aux engagements du gouvernement à l'améliorer la santé des enfants et des jeunes et ainsi promouvoir la réussite scolaire et le bien-être des élèves. À travers ce programme, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport accorde des fonds aux programmes après l'école dans les écoles prioritaires de la province.

L'Initiative des écoles prioritaires et le *Programme après l'école* soutiennent la Stratégie de réduction de la pauvreté et facilite l'accès aux programmes et services pour les élèves et leur famille dans les quartiers hautement prioritaires. Votre appui envers ces initiatives est grandement apprécié.

Je profite également de la présente occasion pour vous remercier de votre soutien et de vos efforts pour rejoindre la communauté de l'éducation de votre conseil scolaire en ce qui a trait au Programme de subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) pour les écoles et pour les projets régionaux et provinciaux. Pour l'année scolaire 2014-2015, plus de 2 200 projets, représentant la totalité des 72 conseils scolaires, ont été financés. Parmi ceux-ci, plus de 135 demandes de subventions pour des écoles des quartiers défavorisés ont été approuvées et ont reçu un financement total ou partiel. Nous sommes satisfaits de cet accueil de la part des écoles prioritaires et nous espérons qu'il ira en s'amplifiant.

Les subventions PEP pour les conseils d'école ont pour but de soutenir les initiatives scolaires visant à mobiliser les parents aux prises avec des obstacles les empêchant de participer à l'apprentissage de leurs enfants à la maison et à l'école. Les conseils d'écoles peuvent élaborer des projets individuels, des projets de concert avec d'autres conseils d'école du même conseil scolaire, ou encore des projets avec d'autres groupes au sein de l'école ou de la communauté. Les subventions PEP de l'Ontario soutiennent les objectifs et les priorités du ministère qui souhaite mobiliser les parents à soutenir la réussite et le bien-être de nos élèves. Nous recevons maintenant les demandes par voie électronique. Pour plus de renseignements, visitez le site Web du ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fr/parents/reaching.html>.

Pour toutes questions concernant cette demande de substitution ou la liste des écoles prioritaires, veuillez communiquer avec Django Keita au 416 325-2091.



John Malloy
Sous-ministre adjoint
Division du leadership et du milieu d'apprentissage

c. c. : Chefs des bureaux régionaux
Responsables des bureaux régionaux
Coordonnateurs et coordonnatrices des services de soutien externes

p. j. Liste des écoles prioritaires 2014-2015